

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2022-051

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 28 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-huit du mois de juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de SAINT-LOUP-LAMAIRÉ, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

22 présents + 2 pouvoirs (24 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Gaëtan GARREAU, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU

2 pouvoirs :

- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Daniel ROBERT

Excusés : Fabrice DURAND, Jacky JOZEAU, Gérard GIRET

Absents : Jérôme GLORIAU, Alain JEZEQUEL

Françoise RICHARD a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 22 juin

PATRIMOINE BÂTI
Vente du site de la Guinière – Annulation de la
délibération 2021-87 cédant le bien à la
commune d'Aubigny

Vu la délibération n°2021-087 du conseil communautaire du 14 septembre 2021 actant la cession du site de la Guinière à la Commune d'Aubigny

Vu la délibération n°2022-041 du conseil communautaire du 17 mai 2022 décidant d'adresser un courrier à la Commune d'Aubigny afin qu'elle puisse réaffirmer son intention d'acquiescer ledit bien.

Vu le courrier du 18 mai 2022 adressé à la commune d'Aubigny, reçu par recommandé avec accusé de réception le 20 mai 2022

Considérant l'absence de réponse de la commune d'Aubigny de réaffirmer son intention d'acquiescer le site de la Guinière, sous les références cadastrales ZC153, ZC195, ZC245 et de deux roulottes, propriété de la communauté de communes.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Annule la délibération n°2021-087 du 14 septembre 2021 actant la cession des parcelles ZC153, ZC195, ZC245 et de deux roulottes à la commune d'Aubigny,
- ✓ Autorise le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération et signer tout document afférent.

A Airvault, le 28 juin 2022
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20220712-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2022

Publication le : 12-07-2022

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48